

Le gouvernement en marche forcée vers la privatisation des concessions hydrauliques.

Pour une hydroélectricité publique !

Vendredi, 6 Avril, 2018 L'Humanité

Par Gérard Beck, Patrick Durand et Gérard Chouteau, membres du collectif de défense des barrages pour une hydroélectricité publique

La mise en concurrence des concessions des installations et barrages hydrauliques est un nouveau coup de force du gouvernement Macron. La loi de transition énergétique d'août 2015 a confirmé le principe de la mise en concurrence des concessions hydrauliques exigée par l'Union européenne (UE).

Jusqu'à maintenant, cette disposition, qui est la négation du service public français de la production hydroélectrique et soulève des oppositions de tous côtés, n'a pas été appliquée. Le gouvernement veut la mettre rapidement en place. Contrairement à ce qu'il affirme, cela n'a rien d'obligatoire, ni d'urgent. La Commission européenne n'a fixé aucun calendrier. Il n'y a donc aucune obligation à devancer des exigences que certains pays européens, tels l'Allemagne, l'Autriche et le Portugal, ont refusé d'appliquer.

Rappelons quelques faits. La France est le deuxième pays d'Europe, après la Norvège, par le nombre de barrages qu'elle possède et par le volume de sa production d'électricité d'origine hydraulique. L'hydraulique constitue la seule source d'énergie renouvelable, pilotable à tout instant et non intermittente.

En outre, les installations hydrauliques réversibles, dites Step (station de transfert d'énergie par pompage), représentent actuellement l'unique outil de stockage de l'électricité produite par l'éolien et le solaire, qui constituent des sources intermittentes d'énergie et donc non pilotables. On mesure donc l'importance stratégique du réseau hydraulique français pour la réussite de la transition énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique. Outre la production électrique, ce réseau d'ouvrages hydrauliques joue un rôle primordial dans l'approvisionnement en eau, l'irrigation, la régulation des cours d'eau, voire le tourisme (aménagements de plans d'eau). La loi de 1919, toujours en vigueur, stipule qu'en France, l'eau appartient à l'État : « Nul ne peut disposer de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau, quel que soit leur classement, sans une concession ou une autorisation de l'État. »

Les installations de moins de 4,5 mégawatts (équivalant à 4 500 petits radiateurs) sont sous le régime de l'autorisation. Tous les grands barrages sont sous le régime de la concession : l'État concède l'usage des installations et les concessionnaires encaissent les revenus.

En 1946, la nationalisation du secteur hydraulique a permis à la France d'assurer un accès de tous les citoyens à l'électricité quel que soit leur lieu de résidence par la mise en œuvre d'une politique planifiée d'aménagement du territoire.

Elle a permis également la mise en œuvre du développement de ce secteur économique et de satisfaire les besoins croissants en énergie par l'équipement d'un grand nombre de sites hydrauliques. Cette politique garantit une tarification identique pour toutes et tous, à travers la « péréquation » et les « tarifs réglementés », quelle que soit la distance par rapport au lieu de production.

Le statut des agents EDF, créé à cette date, est l'un de ceux qui a apporté d'importantes avancées sociales dont bien d'autres professions ont bénéficié par la suite. Au fil du temps, les forces libérales à l'œuvre au niveau européen, et avec l'aide active des gouvernements français, n'eurent de cesse de remettre en cause les acquis de la Libération et le service public : fin du monopole d'EDF (2000), éclatement d'EDF en de nombreuses sociétés, transformation du groupe en société anonyme (2004), multiplication des externalisations de services confiés à des entreprises privées, abandon de la clause de préférence en faveur d'EDF lors du renouvellement des concessions (loi Borloo 2006 et décret 2008). Et la Commission européenne prétend interdire à EDF de postuler pour l'obtention de ces concessions !

Le coup de force actuel apparaît donc comme l'acte ultime du démantèlement programmé de ce service public !

Si l'ouverture à la concurrence des concessions prenait effet, ce serait un secteur clé de notre économie qui échapperait à la souveraineté de notre pays.

L'attribution des concessions aux candidats ne se ferait pas selon des critères de cohérence de la production et des besoins en eau, c'est-à-dire par vallée, mais en fonction d'un prétendu équilibre financier entre les concessionnaires privés qui sont à l'affût depuis quelques années. Car la « rente hydroélectrique » est d'au moins 1,25 milliard d'euros par an et l'électricité produite par les barrages est de loin la moins coûteuse : de 20 à 30 euros le mégawatt/heure. C'est ainsi que le barrage du Monteynard pourrait être séparé des autres ouvrages de la vallée du Drac !

Les échanges d'électricité avec nos voisins (exportations, importations) sont possibles par l'interconnexion des réseaux à l'échelle européenne. Ils sont régis essentiellement par les impératifs du marché de l'électricité, sur lequel le prix du kilowatt/heure peut fluctuer dans des proportions considérables d'une heure à l'autre, selon les besoins de consommation. Si les concessions hydrauliques tombaient dans les mains du privé, la souplesse exceptionnelle de la ressource serait mise au service de la maximisation du profit sur le marché ouest-européen de l'énergie. La sécurité de l'approvisionnement s'en trouverait fortement compromise. Et tout le système de régulation des prix serait abandonné : les tarifs exploseraient.

Il est donc urgent d'agir pour bloquer ce dispositif de spoliation d'un bien public ! Dans le département de l'Isère, en réaction au bradage de ce bien public, un collectif de défense (1) s'est constitué en 2011. Il a lancé une pétition sur Petitions24.net, plus que jamais d'actualité. À ce jour, cette pétition a reçu plus de 5 000 signatures. Notre collectif de défense des barrages s'associe pleinement à l'initiative du dimanche 8 avril 2018 où une chaîne humaine se formera à 12 h 30 au barrage du Sautet (Isère) ou à 10 h 15 place de la gare de Grenoble pour un départ en covoiturage pour s'opposer au bradage du patrimoine hydraulique de notre pays.

Par Gérard Beck, **Patrick Durand** et **Gérard Chouteau** Membres du collectif de défense des barrages pour une hydroélectricité publique

(1) Pour tout contact, joindre par mail : collectifdefensebarrages@laposte.net
Énergie renouvelable

Les barrages hydroélectriques sont au nombre de 433, principalement implantés en zones montagneuses. À eux tous, ils comptent pour 12 % dans la production électrique nationale et sont la première source d'électricité renouvelable (contre 3,9 % pour l'éolien et 1,6 % pour le solaire).

Concessions hydrauliques. Un barrage citoyen contre la privatisation

Éric Serres

Lundi, 9 Avril, 2018

2L'Humanité



Hier, les militants étaient porteurs d'un fort message politique : « Non à l'entrée du privé dans les concessions hydrauliques publiques ! » P. Chignard/hanslucas

Hier, à l'initiative du PCF, une chaîne humaine s'est formée en Isère, dans la commune de Corps, afin de s'opposer au bradage du patrimoine hydraulique de notre pays.

Là où les gouvernements, de gauche comme de droite, avaient jusqu'ici joué la montre, Emmanuel Macron n'a donc pas hésité à ouvrir en grand les vannes à la privatisation des concessions hydrauliques, détenues jusqu'à présent par EDF à 80 % et par Engie (via la CNR et la Shem) à 15 %. C'est en février dernier, lors d'une rencontre à Matignon, que les syndicats ont découvert le pot aux roses. L'État, sans concertation, a décidé de devancer l'appel et mis sur la table de la Commission européenne des propositions permettant l'accélération de la mise en concurrence, avec calendrier à l'appui. « Il a été avancé à fin 2018. C'est-à-dire demain. D'ici à 2022, ce sont 150 barrages sur les 400 en France qui pourront être livrés à l'appétit du secteur privé », tonne Dominique Pani, animateur des questions hydrauliques à la FNME CGT. Présent hier à Corps, aux abords du barrage de Sautet, le syndicaliste répondait à l'appel du PCF Isère, initiative qui avait mobilisé une foule importante afin de constituer une chaîne humaine pour dire non à cette privatisation. Outre le PCF, le collectif citoyen Hydro, Attac et la CGT avaient fait le déplacement afin de répondre à une action aux répercussions nationales. Pierre Laurent, secrétaire général du PCF, était lui-même sur place : « L'idée, pour nous, est de lancer un appel à la mobilisation pour mettre sous protection citoyenne nos barrages. Il y a une vraie offensive gouvernementale contre les services publics, la SNCF, le service hospitalier et bientôt notre système de production électrique. »

Protection citoyenne, car le gouvernement n'a pas hésité à répondre favorablement à la Commission européenne et sa volonté affirmée de voir, au nom de « la concurrence libre et non faussée », le patrimoine hydroélectrique français bradé sans contrepartie. En effet, Bruxelles met avant l'argument de la position dominante d'EDF sur le marché global de l'électricité pour justifier sa demande.

L'hydraulique, première énergie renouvelable de France

La France, les doigts sur la couture du pantalon, va devenir ainsi le seul pays européen à accepter ce marché de dupes ! Ni l'Allemagne, ni la Norvège, pourtant premier producteur d'énergie issue de l'hydroélectricité, n'ont accepté de suivre les desiderata de la Commission européenne. Ce sera une première dans la politique française. Même Nicolas Sarkozy, qui avait avancé en 2010 la possibilité de mettre sur le marché une cinquantaine de barrages, avait rangé l'idée dans sa poche.

Sous le quinquennat de François Hollande, la loi sur la transition énergétique ouvrait bien la voie à la privatisation de l'hydraulique, mais laissait malgré tout la possibilité à EDF et Engie de prolonger les concessions contre travaux. Cette fois, que nenni et, pis encore, l'électricien public ne pourra pas postuler à plus de 60 % d'un lot hydroélectrique. Et pourtant, les enjeux sont énormes, tant d'un point de vue économique qu'écologique. L'hydraulique est en effet la première énergie renouvelable de France. Elle concourt pour 12 % à la production électrique et fournit au pays 70 % de son électricité renouvelable. EDF investit d'ailleurs chaque année 400 millions d'euros par an dans le renforcement de ses ouvrages. Que se passera-t-il avec le privé ? Qu'advient-il des autres usages de l'eau ? « Ce sont des millions de mètres cubes bon marché fournis à la collectivité pour l'eau potable, l'irrigation... Un opérateur privé cherchera forcément à faire un maximum d'argent sur l'eau », rappelle-t-on à la CGT FNME, avant d'ajouter : « Un gigawatt d'hydraulique coûte 1 milliard d'euros à construire, mais les barrages sont amortis depuis longtemps. Tout ce qui est produit aujourd'hui n'est que du bénéfice. Une véritable poule aux œufs d'or pour les repreneurs. » D'or et de diamants, termine Dominique Pani : « Une centrale hydroélectrique peut répondre aux pics de consommation en quelques minutes. Imaginons qu'il y ait une forte demande. Un opérateur privé peut très bien retarder de quelques minutes le lancement afin que les prix montent sur le marché de gros et vendre ainsi plus cher. »

Éric Serres

Rubrique Une planète et des hommes